

La FSU, une fédération de syndicats nationaux de métier

1993-2010

Josiane Dragoni
Institut de Recherches de la FSU

Lors de sa création en 1993, la Fédération Syndicale Unitaire fonde son organisation sur les syndicats de métier nationaux. Elle adopte ainsi les structures syndicales qui étaient celles de la Fédération de l'Éducation Nationale dont elle est issue. Mais elle modifie radicalement les modalités du fonctionnement fédéral qui était celui de la FEN, cette fédération d'industrie de la CGT demeurée unitaire en 1948 en devenant autonome.

Si les structures de la FSU résultent d'un point d'équilibre entre les différentes tendances syndicales, comprendre ce choix originel d'apparence paradoxale nécessite de revenir sur les spécificités anciennes du syndicalisme de la fonction publique et singulièrement de l'enseignement et de les confronter au contexte des années 90 et 2000, qui oscille entre crise du syndicalisme, ouvertures vers d'autres possibles et offensives néolibérales.

Après avoir évoqué les raisons et le contenu précis du choix originel de la FSU, sera abordée l'ambition des principes statutaires de la jeune fédération puis le bilan des avancées et des difficultés de sa fondation à 2010¹.

Une fédération de syndicats nationaux de métier

La matrice FEN

La FEN, véritable « forteresse enseignante » [Aubert *et al.*] aux 450 000 adhérents répartis dans 51 syndicats de métier organisés nationalement, détenait tous les records en matière taux de syndicalisation. Si elle regroupait avant tout des enseignants (80% de ses adhérents)², elle avait élargi son ancrage dans d'autres ministères (Justice, Culture, Agriculture ou Jeunesse et Sports), réussissant à s'imposer dans le paysage social au point de devenir une quasi-confédération dans les années 1970. Restée unitaire, elle offrait deux autres particularités spécifiques : son organisation en tendances et un syndicalisme à base multiple³.

¹ Cette communication s'appuie sur le travail effectué dans le cadre de l'Institut de Recherches de la FSU et sur la publication qui en est le résultat : Histoire de la FSU, Dans la cour des grands, 1997-2010, coordonné par A. Dalançon, J. Dragoni, J.M. Drevon.

On y trouvera une bibliographie détaillée ainsi que les sources utilisées.

² Au total, le Ministère de l'éducation compte pour 85% des adhérents de la FEN.

³ Il s'agit du CCOMCEN, Comité de Coordination des œuvres mutualiste et coopératives de l'Éducation nationale, institué en 1972, un vaste « empire » avec son réseau d'œuvres sociales (mutuelles, coopératives) et d'associations laïques, une particularité au sein du syndicalisme français à la différence d'autres pays.

Menacée dans son hégémonie au cours des années 80 par la forte croissance de la tendance Unité-Action⁴ (UA), la majorité fédérale, Unité, Indépendance et Démocratie (UID) tente de neutraliser son opposition [Brucy et Ferhat]. D'une part, elle conçoit une recomposition syndicale FEN-CFDT-FO destinée à opposer à la CGT un bloc syndical « réformiste ». D'autre part, elle négocie secrètement avec le Parti Socialiste un accord reposant sur la « revalorisation » de la profession en contrepartie du « travailler autrement⁵ », intégrant également la création d'un nouveau corps, celui des professeurs de collège, dans le but de réduire deux de ses syndicats, le SNES et le SNEP, au lycée. Ces deux opérations se révèlent de retentissants échecs. UID décide alors en 1991 la modification radicale de ses structures avec la création d'un syndicat unique d'enseignants et la suppression du droit de tendances. Devant les très vives oppositions à l'interne, elle choisit enfin l'exclusion des deux syndicats.

Un choix paradoxal ?

Dès lors, les opposants⁶, unis et majoritaires, décident la création d'une nouvelle fédération unitaire et autonome. Le SNES et le SNEP refusent une perspective de syndicats isolés symbolisant la clôture professionnelle incompatible avec le syndicalisme de transformation sociale. L'option de rejoindre une confédération, de fait la CGT, est également été repoussée. Non seulement cette solution n'emportait pas l'accord de tous les opposants, mais UA, notamment UA-SNES, fait valoir qu'elle entraînerait une forte désyndicalisation.

En termes de structures syndicales, le choix s'opère de façon pragmatique et négociée entre les trois tendances. C'est ainsi que sont repris par la FSU les fondements originels de 1948 que l'ancienne FEN venait d'abandonner : une structure reposant sur les syndicats de métier nationaux et le pluralisme syndical organisé. Mais l'accord se réalise en décidant également la modification radicale du fonctionnement, par l'adoption de statuts garantissant la démocratie syndicale. C'est le choix d'une démarche pragmatique au fondement même d'un syndicalisme ancré sur les réalités professionnelles. Les formes du syndicalisme ne sont jamais des créations *ex nihilo* détachées des constructions historiques, sociales et politiques où elles s'inscrivent.

Des syndicats de métier nationaux, une spécificité de la Fonction Publique de l'Etat (FPE)

S'il est vrai qu'il n'existe pas de syndicalisme « sans système d'identité collective » [Segrestin], les syndicats de métier ont été trop peu étudiés notamment de façon transversale privé/public. Le syndicalisme de métier ne se limite pas au XIX^e siècle. Ses origines remontent aux ouvriers de l'artisanat et de la première industrialisation que les « sans – culottes » de la Révolution ou les ouvriers de 1848

⁴ Notamment parce que les effectifs du second degré (où les syndicats étaient très majoritairement UA) augmentaient rapidement avec l'explosion scolaire, situation aggravée par le fort recul du taux de syndicalisation du SNI-PEGC, bastion d'UID.

⁵ Adopté par le congrès de La Rochelle en 1988.

⁶ Il s'agit d'UA, d'Ecole Emancipée (EE) et d'Autrement. Cette dernière tendance a été créée par le SNETAA, le syndicat FEN des Lycées professionnels, issu de la majorité fédérale à laquelle il s'oppose depuis 1988, sur la question de l'apprentissage et *a fortiori* par la suite, sur la création d'un syndicat unique.

ont si bien représentés. Les gens de métier, mineurs, verriers ou forgerons ont poursuivi la tradition de l'artisanat urbain. Ils ont en commun une forte autonomie dans le travail et ont su s'organiser bien avant 1884 [Noiriel]⁷. Le syndicalisme d'industrie l'a laissé subsister en son sein, notamment dans certaines fédérations qui rassemblent des professions différentes mais qui portent une forte identité commune, qu'il s'agisse de la figure du mineur ou du cheminot. Nul doute qu'il ait aussi persisté sous la forme du syndicalisme autonome de la FEN.

L'organisation des syndicats nationaux de la FPE reproduit celle de l'Etat, à la fois pyramidale et en tuyaux d'orgue (par ministère). Comme toujours, la réalité sociale s'avère plus complexe que l'épure, un syndicat par corps de fonctionnaires, une fédération par ministère et une fédération générale. Ainsi, si le puissant syndicat des instituteurs de la FEN correspond à un seul corps⁸, d'autres, comme celui de l'enseignement agricole public, le SNETAP, était et demeure un syndicat général. Son champ de syndicalisation s'étend à tous les personnels, des proviseurs aux ouvriers. Au sein du syndicalisme de la fonction publique, la fédération pèse peu [Siwek-Puydesseau]. Son rôle s'est longtemps limité à coordonner les revendications élaborées par les syndicats de métier largement autonomes. C'est le statut qui a structuré les professions de la fonction publique, avec la division en « corps » des fonctionnaires occupant les mêmes emplois ; une corporation en somme, ayant une cohésion, un esprit, des traditions, dont les origines pour les professeurs remontent à la création de l'Université en 1808 [Prost].

Le syndicalisme de l'enseignement s'est inscrit dans le sillage du syndicalisme ouvrier, avec qui il comporte bien des aspects communs en termes de revendications salariales ou de l'utilisation de l'arme de la grève. Il faut y ajouter sa spécificité, le contrôle de la gestion des carrières. Par ailleurs, depuis la fin du XIX^e siècle, les enseignants représentent entre 40 et 50% de la FPE, au sein de laquelle leur fonction, l'instruction et l'éducation, les singularise. Dès l'origine, ils ont formé une corporation laïque non étatiste, au service de l'État depuis Napoléon, destinée alors à contrer l'influence de l'Église et disposant à cet effet d'une autonomie octroyée, au sein de l'Université et des Académies. Un long parcours historique a scindé le monde enseignant en deux ordres distincts et étanches de 1808 aux années 1960, le secondaire pour les notables et le primaire pour le peuple. Il en a résulté des cultures professionnelles différentes, fondées sur le savoir académique pour les uns, et sur la figure d'instructeur du peuple pour les autres. Mais au total, le monde enseignant dispose d'une forte autonomie professionnelle notamment en matière de gestion, confortée par un taux de syndicalisation élevé.

Le concept de professionnalisation [Robert] désigne « l'ensemble des efforts entrepris par un groupe, à travers des stratégies et rhétoriques collectives pour faire reconnaître à la hausse le statut social de son activité et contrôler son propre travail ». Pour le second degré, il s'agit d'une conception du métier à mi-chemin entre la fonction publique et les professions libérales, fondée sur une formation longue et à haut niveau scientifique, au service de l'intérêt général. Pour le primaire, la professionnalisation ne s'opère qu'à la fin du XIX^e siècle, dès lors que

⁷ Gérard Noiriel cite les fédérations de métier, souvent issues des anciens compagnonnages qui se transforment en fédération d'industrie à partir de 1906. Mais ils ne deviennent jamais hégémoniques au sein des ouvriers comme au Royaume Uni ou aux USA, même si leur influence se maintient au début du XX^e siècle.

⁸ Une seule catégorie historique en effet dans le premier degré, où le directeur est un instituteur et ce depuis le combat syndical pour faire disparaître les adjoints existants à l'origine.

les enseignants, libérés du clergé, deviennent fonctionnaires en 1889. Le rôle du syndicalisme dans le processus de professionnalisation est essentiel. La lutte contre l'arbitraire et le pouvoir discrétionnaire ou le favoritisme incessant pousse les enseignants à s'organiser pour obtenir un droit de regard sur le déroulement de carrière, qui aboutit aux commissions paritaires, soit un ensemble qui participe pleinement à la conception du statut de la Fonction publique de 1946.

Les structures de la FSU

Dès ses origines, la FSU se positionne au sein du syndicalisme en faveur de l'unification⁹ avec comme perspectives la transformation sociale. Elle a toujours affirmé vouloir œuvrer à réaliser les convergences entre tous les salariés. On désignera par « fédéral¹⁰ » l'ambition d'une plate-forme revendicative unifiante pour l'ensemble fonction publique, et au-delà, avec l'ensemble du salariat.

Elaborer le « fédéral » à partir des Syndicats nationaux (SN)

Les fondateurs de la FSU tentent de traduire dans les statuts de l'organisation un fédéral issu des réalités professionnelles et de la confrontation entre différentes sensibilités. La conception du fédéral défendue par UA repose sur la co-construction par les syndicats, à partir des cultures professionnelles ancrées dans les réalités sociales et les métiers, au cœur même de l'activité de travail. L'Ecole Emancipée y oppose la prééminence de la fédération d'industrie. Quant à Autrement qui souhaite des structures fédérales faibles, il s'agit de limiter le rôle de la fédération à la coordination de l'activité des syndicats. Il en résulte un compromis aux subtils équilibres et aux solutions inédites. L'article 1 des statuts établit que la « *FSU est une fédération de syndicats nationaux* » (SN). Les syndicats disposent donc de la primauté. Mais l'article 2, consacré au « fédéral », en définit immédiatement l'objectif : « *favoriser l'émergence d'un véritable point de vue fédéral [...], affirmant les solidarités* ». La démocratie syndicale (« *associe l'ensemble des syndiqués* ») et la démocratie salariale (« *débattre avec l'ensemble des personnels* ») en constituent les modalités déterminantes. Le fédéral a ainsi été conçu à l'opposé des pratiques de la FEN, qui avait progressivement théorisé et mis en œuvre un champ séparé des SN, dit « réservé ». La fédération détenait l'exclusive en particulier sur les questions salariales ou statutaires.

Le choix de partir du champ professionnel pour transformer le réel constitue un élément majeur de cette tentative de jeter les bases d'un nouveau syndicalisme au fondement démocratique avec comme objectif la « transformation sociale ». Le texte sur le syndicalisme voté au congrès du SNES en 1991¹¹, en pleine crise de la FEN, synthétise l'état de la réflexion collective. « *Le syndicalisme d'avenir, [...], celui qui investit [les transformations en cours] avec les revendications des personnels dans une perspective d'émancipation* » s'oppose à la démarche qui «

⁹ Reprise dans les statuts du terme de « réunification » contenu dans ceux de la FEN en 1948.

¹⁰ Le terme de « fédéralisme » employé par la FSU notamment à ses débuts peut en effet prêter à confusion, car il revêt au sein des confédérations (CGT et FO) un sens très différent. Il s'agit en ce cas du droit pour les fédérations et au-delà pour toutes les composantes (syndicats, Unions départementales) de s'administrer et décider librement.

¹¹ SNES, Congrès de Saint-Malo, 1991. Le texte a l'immense avantage pour l'historien d'être le produit d'une synthèse après débats dans un contexte de crise syndicale complètement inédit.

subordonne les revendications à un projet de société ». C'est ainsi la relation entre syndicalisme et politique qui est réinterrogée, à la lumière de l'expérience vécue depuis la fin des années 80. Pour les promoteurs de cette démarche, se fonder sur le champ professionnel se situe à l'opposé de tout repli catégoriel. Il s'agit de « *participer à la construction de perspectives transformatrices de la réalité sociale en se faisant le porteur de besoins sociaux nouveaux et en intervenant sur les solutions à apporter aux grands problèmes de notre société* ». Ce syndicalisme doit rassembler les personnels « *non pas à partir d'un a priori politique [...] mais [...] de leurs aspirations professionnelles dans leur situation de travail et de citoyen* ». Les revendications doivent être « *mises en cohérence par le débat et la confrontation d'idées permettant d'élaborer démocratiquement des projets pour l'école et les services publics, les valeurs [...] promouvoir dans la société, les solidarités et les rapprochements [...] avec les autres forces sociales* ». Le texte déclare que « *la conception hiérarchique et parlementaire du syndicalisme est caduque* ». Il s'agit pour le mouvement syndical d'ouvrir « *le champ des possibles* », ce qui suppose la pleine démocratie syndicale et salariale : « *Les personnels manifestent la volonté de pleinement maîtriser leur outil syndical, d'être partie prenante de la définition des objectifs et des modalités des actions dans lesquelles ils s'engagent, d'en apprécier par eux-mêmes les résultats* ».

Des choix originaux en matière de démocratie syndicale

Le pluralisme, reconnu et organisé fonde la démocratie syndicale. L'organisation en « *tendances*¹² [...] *est garanti* » (article 1 des statuts). Elles constituent après les syndicats le deuxième pôle de la fédération. Leur poids respectif découle du vote de tous les syndiqués, organisé tous les trois ans en amont du congrès pour élire les directions syndicales. Le troisième et dernier pôle en termes de structures est dévolu aux instances territoriales, les « *Sections Départementales* » (SD). SN, SD et tendances sont représentés dans toutes les instances délibératives, où toutes les décisions sont prises à la majorité qualifiée de 70%, et même 75% dans les congrès départementaux, obligeant l'écoute réciproque et l'effort de synthèse.

C'est le SNETAA¹³ qui a fait porter à 70% la majorité qualifiée proposée initialement à 66% par le SNES. Tous les exécutifs deviennent hétérogènes¹⁴, et diverses dispositions statutaires visent à empêcher l'hégémonie d'un syndicat ou d'une tendance. C'est pour cette raison que les syndicats à faibles effectifs ou les tendances en dehors d'UA – très majoritaire – sont statutairement sur-représentés dans les instances délibératives et les congrès. Dès lors que la majorité n'atteint pas 70%, les négociations entre tendances et/ou entre syndicats se poursuivent, pour aboutir à une synthèse.

Soulignons, que si, à l'interne, l'image du « trépied » est souvent utilisée pour désigner les trois composantes – SN, SD, tendances – de la fédération, on chercherait vainement ce terme dans les statuts. La primauté en matière

¹² Les tendances avaient été reconnues de fait dans la FEN.

¹³ Le SNETAA s'oppose rapidement à UA et EE, votant contre le rapport d'activité en 1997. Il reprochait à la FSU son engagement dans les luttes sociétales au détriment, selon lui, de la bataille revendicative, ou encore de privilégier l'interprofessionnel. Il dénonce une coalition UA-EE qui aurait abandonné le projet initial de fédération de syndicats.

¹⁴ La direction de la FEN en avait théorisé l'homogénéité et l'avait imposée dans son fonctionnement.

d'élaboration du fédéral appartient aux syndicats. Dans l'épure originelle, chaque SN se trouve ainsi co-responsable de l'élaboration fédérale et de sa mise en œuvre. C'est ainsi qu'il faut entendre un « appareil » fédéral non séparé des syndicats. Lors de la création de la FSU en 1993, la garantie de la souveraineté de chaque SN dans son champ a fait l'objet du « pacte fondateur »¹⁵. Aucune majorité qualifiée ne peut imposer une décision qui serait contraire aux mandats d'un syndicat concernant son champ propre. Ces dispositions ont été appliquées par exemple sur la question du lycée au congrès de 2001–l'unification proposée par l'EE à l'encontre de la diversification portée par les syndicats concernés – ou sur la formation des enseignants (2010).

Ce savant équilibre était supposé réaliser la démocratie syndicale et le fonctionnement de la fédération sur des bases entièrement nouvelles. Qu'en est-il dans la réalité ?

Les faiblesses des structures du syndicalisme professionnel (1997-2010)

La fulgurante percée de la FSU la propulse à la première place dans l'Éducation dès 1993 et à la FPE en 1996. Très active dans son champ de syndicalisation comme au sein du mouvement social, les difficultés surgissent au tournant du siècle lors de la période Jospin - Allègre (1997-2000). Ce dernier attise les divisions entre les syndicats de l'éducation afin de « réformer » l'Éducation selon les principes managériaux devenus dominants¹⁶, et provoque une crise interne de la FSU, sans doute le but recherché. En mars 1999, la démission du secrétaire général, Michel Deschamps, en est l'expression. La FSU réussit ensuite à se stabiliser tout en imposant sa reconnaissance par les pouvoirs publics comme par les autres organisations syndicales. Si elle apparaît comme la figure de proue du mouvement de 2003, elle se trouve en difficulté comme l'ensemble du syndicalisme dans les années 2000.

Le rôle des structures

Les déséquilibres entre syndicats en termes d'effectifs, immenses, ne facilitent pas spontanément l'harmonie. Cette fédération qui oscille au-dessus de 160 000 dans les années 2000 après avoir culminé à 190 000 en 1998 comprend deux syndicats dont les effectifs cumulés sont équivalents voire très supérieurs à la plupart des fédérations¹⁷. Ils voisinent avec d'autres syndicats à quelques centaines d'adhérents, voire quelques dizaines. C'est à l'aune des déséquilibres entre ministères qu'il faut lire ceux des syndicats de la FEN puis de la FSU. Depuis la fin du XIX^e siècle en effet, les effectifs enseignants, et *a fortiori* ceux du Ministère de l'Éducation, représentent entre 40 et 50% de la FPE (hors militaires).

Or, le subtil équilibre des statuts, résultat du compromis originel, pèse. Les modifier suppose un consensus à la fois entre syndicats et entre tendances. Il a été ainsi impossible d'adapter statutairement la fédération à l'évolution de l'État suite

¹⁵ Adopté en avril 1993 lors de la création de la FSU, ce texte introduit les statuts transitoires qui ont précédé les statuts définitifs adoptés en 1994 lors du premier congrès.

¹⁶ Ce qui avait été mis en échec en 1989 par les mobilisations impulsées par le SNES et le SNEP.

¹⁷ Le SNES et le SNUipp rassemblent tous deux au total entre 110 000 et 130 000 syndiqués entre 1994 et 2010, quand la plupart des fédérations dépassent très rarement les 100 000 adhérents à la CGT ou à la CFDT.

à la décentralisation et à la déconcentration qui transfèrent au niveau régional les politiques publiques. Si des propositions d'évolutions des structures ont été faites, comme celle de regrouper en branches les syndicats (éducation, justice, etc.), elles n'ont pas abouti. Ce qui n'a pas empêché certains syndicats de s'organiser ainsi à l'interne comme le SNUTEFI¹⁸, ou d'autres de fusionner. Ceux de la territoriale deviennent ainsi le 3^e syndicat de la fédération en 2015.

Enfin, la faiblesse de l'appareil fédéral, conforme au choix originel, ne facilite pas vraiment la vie fédérale. Au niveau national, le secrétariat mis en place en 2001 pour pallier les insuffisances mises en lumière lors de la période Allègre se réunit régulièrement. Composé des premiers responsables des syndicats selon le principe originel – militer dans son syndicat et au niveau fédéral afin d'éviter l'apparition de « fédéraux » – et d'un militant de l'EE ès-qualités, le secrétariat ne fait pas la preuve de sa totale efficacité malgré l'avancée qu'il représente¹⁹. Il faut sans doute noter que, de fait, le seul fédéral existant aux côtés du Secrétaire Général est le militant EE. La question de l'appareil fédéral se traduit en versions souvent aggravées aux niveaux départemental ou régional, qui disposent de peu de moyens militants et de faibles ressources financières. Les SD jouent pourtant un rôle majeur dans la vie de la fédération. Lors des congrès fédéraux, c'est à ce niveau que sont discutés, amendés et votés les textes soumis par l'exécutif en amont du congrès national. C'est aussi au niveau départemental que se nouent les relations avec les autres organisations pour organiser l'action unitaire. En 1995, et surtout en 2003, les SD ont pu ainsi porter la reconnaissance de la FSU par leurs homologues des UD, grâce aux mobilisations importantes impulsées par la fédération et ses syndicats.

Structures, divergences et blocages.

Les syndicats de métier représentent-ils la source de blocages ? Nul ne peut nier que toute structure instituée tend à sécréter les ingrédients de sa perpétuation plus spontanément que ceux permettant les évolutions nécessaires. L'harmonie a dû se construire entre les anciens syndicats de la FEN qui avaient gardé leurs syndiqués et leur appareil et les nouveaux. Ces derniers, nouvellement constitués à partir des militants UA et EE ayant quitté la FEN, ou d'autres, notamment en provenance de la CFDT, souhaitent avant tout s'affirmer et se développer. Il faut y ajouter les divergences entre syndicats du premier et du second degré concernant le projet éducatif ou la formation des enseignants. Le fait qu'elles existaient du temps de la FEN avant même que ceux du second degré se dotent de directions UA à partir de 1967 ou qu'elles ne soient pas absentes d'un syndicat général comme le SGEN tend à renforcer l'idée de l'importance première de cultures professionnelles différentes dans ces processus. Mais on ne peut s'arrêter à ce constat.

Les divergences d'orientation paraissent plus largement explicatives des difficultés. Elles concernent des aspects divers et des configurations différentes d'un sujet à l'autre. Ainsi, celles ayant trait au projet éducatif reposent sur des conceptions contradictoires de la démocratisation scolaire et en conséquence, sur celles des qualifications enseignantes requises, en particulier le niveau de recrutement et le contenu de la formation. La question de l'unification et du

¹⁸ Ce syndicat, dénommé SNU-ANPE à l'origine et issu de la CFDT, est aujourd'hui organisé en 3 branches avec les personnels de Pôle Emploi (ex-ANPE et ex-ASSEDIC), du Ministère du Travail et de l'Emploi, et ceux des Réseaux Insertion.

¹⁹ Des modifications ont été apportées en 2011 qui ont amélioré son fonctionnement.

devenir de la FSU constitue un autre sujet conflictuel, non pas entre syndicats, mais au sein de la tendance UA. Ainsi, l'élargissement de la FSU à l'ensemble de la fonction publique provoque au congrès de 2004 à Perpignan une véritable fracture d'UA et un congrès difficile. De même, l'unification syndicale portée par la FSU depuis l'origine à chacun de ses congrès signifie pour les uns la réintégration au sein de la CGT, et pour d'autres, la création d'un « nouvel outil syndical » (Congrès de Lille -2010) à co-construire avec d'autres organisations syndicales dont forcément la CGT, mais sans fermer la porte à qui que ce soit *a priori*.

Dans la foulée des conquêtes sociales obtenues par les mobilisations impulsées en 1989 qui avait ouvert les champs des possibles, à savoir l'obtention d'une forte revalorisation et l'abandon du « travailler autrement », la fédération a su concevoir une stratégie unitaire et un syndicalisme démocratique qui a emporté la conviction de la grande majorité des syndiqués de la FEN. Le recul des gouvernements sur l'école privé (1994) ou les retraites (1995), un contexte où d'autres forces syndicales sont à la recherche d'un syndicalisme démocratique et vivant, à commencer par les opposants CFDT, renforcent la dynamique initiale de la FSU. Mais l'élan fondateur se brise dans les années 2000 face à l'offensive néolibérale qui réussit à diviser le salariat et le syndicalisme. L'échec de 2003 pèse. L'unité syndicale s'avère impossible à l'exception notable du CPE en 2006, ou reste sans lendemains en 2010. Divisé, le syndicalisme ne réussit pas davantage à s'atteler à la construction d'alternatives y compris au lendemain de la crise de 2008 malgré ses tentatives (avec tout l'arc unitaire). De fait, aucune force syndicale, aucune tendance n'est en mesure d'impulser une orientation partagée qui donnerait sens et donc espoir aux luttes sociales. Dès lors, les structures se replient sur elles-mêmes et les divergences freinent et interdisent toute démarche offensive.

La FSU n'a pas vraiment réussi à se doter d'un projet syndical fort de ses alternatives à opposer à l'offensive néolibérale. Pourtant, depuis 1997, date de son deuxième congrès, la FSU adopte régulièrement un texte concernant les alternatives économiques et sociales, y intégrant la question écologique dès 2004. Mais ces thématiques, qui regorgent d'idées nouvelles, régulièrement travaillées et servant de supports aux mobilisations en France ou dans le monde aux côtés du mouvement féministe ou au sein des forums sociaux ne deviennent jamais l'épicentre de l'activité syndicale. Au quotidien, les questions salariales, la politique éducative ou les questions corporatives restent bien peu irriguées par les alternatives. La FSU est acculée à la défensive. Comme tout le syndicalisme.

Structures ou stratégie ?

Dans les années 2000, alors que l'offensive néolibérale coordonnée au niveau européen se déploie, la FSU ne réussit pas à élaborer une stratégie offensive. Comme tout le syndicalisme, dont la « capacité représentative » [Pernot] pose question. Les structures de la FSU, héritées de l'histoire, évoluent moins vite qu'il ne faudrait. Le rôle premier dévolu aux syndicats nationaux a certainement renforcé les identités concurrentes au détriment des solidarités, d'autant plus dans une période de reflux de luttes victorieuses où la démocratie syndicale et la démocratie salariale deviennent atones.

Mais ne faut-il pas interroger également d'autres facteurs ? Nés au XIX^e siècle, les espoirs de transformation sociale dans ses différentes versions, révolutionnaire ou réformiste, ont sombré avec le sinistre XX^e siècle, faisant par - là même voler en éclat le partage des tâches entre syndicalisme et politique tel qu'il a fonctionné au siècle passé. Face à l'aporie que sont devenues l'émancipation et la transformation sociale, refonder l'articulation de la « double besogne » relève de l'impératif pour le syndicalisme qui se réclame de la charte d'Amiens. De ce point de vue, le rôle de la tendance Unité-Action au sein de la fédération s'est progressivement réduit à la gestion du quotidien, délaissant la réflexion collective stratégique sur l'avenir du syndicalisme.

Bien des maux entravent la progression du syndicalisme. Sans doute les questions de sa division et celle de l'invention démocratique d'alternatives économiques, écologiques et sociales dont le syndicalisme doit être partie prenante sont - elles majeures.

AUBERT Véronique, BERGOUGNOUX Alain, MARTIN Jean-Paul, MOURIAUX René, La forteresse enseignante, La Fédération de l'Éducation Nationale, 1985.
BRUCY Guy, Histoire de la FEN, 2003.
DALANÇON Alain, DRAGONI Josiane, DREVON Jean-Michel (Coord), Histoire de la FSU, Dans la cour des grands, 1997-2010.
FERHAT Ismaël, Socialistes et enseignants. Le parti socialiste et la fédération de l'Éducation Nationale de 1971 à 1992, 2018.
NOIRIEL Gérard, Les ouvriers dans la société française, XIX^e-XX^e siècle, Le Seuil, 1986.
PERNOT Jean-Marie, Syndicats, lendemains de crise, 2010.
PROST Antoine, Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967, 1970.
ROBERT André, Le syndicalisme des enseignants, 1995.
ROBERT André, Miroirs du syndicalisme enseignant, 2006.
SIWEK-PUYDESSEAU Jeanne, Les relations de l'Etat-patron avec les syndicats de fonctionnaires, Revue de l'IRES, 2004.
SEGRESTIN Denis, « L'identité professionnelle dans le syndicalisme français », Économie et Humanisme, n° 245, janvier-février 1979.